

CEA

CAISSE D'ÉPARGNE
D'AUBONNE



RAPPORT DE GESTION 2020



**CAISSE D'ÉPARGNE
D'AUBONNE**

RAPPORT DE GESTION 2020
183^E EXERCICE
Banque fondée en 1837



BIENVEILLANCE

[Une banque disponible
et à l'écoute de ses clients.]

SOMMAIRE

6 LA BANQUE

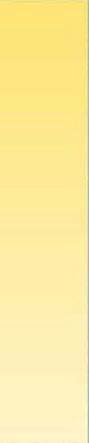
Organes de la banque	7
Gouvernance d'entreprise	8
Fondation du 175 ^{ème} de la Caisse d'Epargne d'Aubonne	10
Rapport d'activité	12
Infographies	14

18 COMPTES ANNUELS 2020

Bilans	19
Comptes de résultat	20
Flux de trésorerie	22
Emploi du bénéfice au bilan	24
Capitaux propres	24

26 ANNEXES AUX COMPTES

Raison sociale, principes comptables, risques et gouvernance d'entreprise	27
Informations relatives au bilan	34
Informations relatives aux opérations hors bilan	41
Informations relatives aux comptes de résultat	42
Rapport de l'organe de révision	44
Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités	45



LA BANQUE

ORGANES DE LA BANQUE

Conseil d'administration

Jean-Christophe de Mestral	Président	Terme du mandat 2021
Jean-Philippe Egger	Vice-président	Terme du mandat 2023
Jean-Marie Surer	Secrétaire	Terme du mandat 2024
Jean-Marc Favre	Membre	Terme du mandat 2024
Eric Müller	Membre	Terme du mandat 2022

Direction

Olivier Thibaud	Directeur
Fabio Mosena	Directeur

Organe de révision et société d'audit

BDO SA, Lausanne	Terme du mandat 2023
------------------	----------------------

Révision interne

A & A Révision Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la Caisse d'Épargne d'Aubonne met en œuvre les critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise chaque fois qu'ils sont compatibles avec son statut de société coopérative et à la taille de ses activités.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement.
- Améliorer en permanence les informations qu'elle communique.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration est composé uniquement de membres non exécutifs. Ses membres n'exercent et n'ont exercé aucune autre fonction au sein de la Banque au cours des trois dernières années. Ainsi, tous ses membres sont réputés indépendants.

La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection.

En 2020, le Conseil d'administration s'est réuni 18 fois en séance ordinaire.

Les membres de la Direction générale participent à toutes les séances du Conseil ainsi qu'aux retraites.

Jean-Christophe de Mestral

Suisse

Diplôme de physique (OU, Angleterre)

Diplôme fédéral d'analyste financier

Certificat « Gestion et ingénierie d'actifs financiers » UNIL

Est entré et a été nommé Président du Conseil lors de l'assemblée du 27 mars 2013. Il

débute auprès de la banque Cantrade, Ormond, Burrus à Genève en gestion de fortunes. Il est envoyé ensuite auprès de la maison mère, la banque Cantrade à Zurich, comme assistant du président du Conseil d'administration. Il contribue à la restructuration de banques du groupe et devient secrétaire du Conseil d'administration de la société holding du groupe. De retour à Genève, il rejoint la banque Pictet et Cie pour laquelle il travaille pendant trois ans à Montréal, Canada. Au terme de son séjour, il revient en Suisse et contribue à la création du bureau lausannois de Pictet & Cie. Indépendant depuis 2001, il rejoint le conseil d'administration de la Banque Eric Sturdza, Genève, en 2017. Il est également municipal à la commune d'Aubonne depuis 2011.

Jean-Philippe Egger

Suisse

Architecte HES

A officié au sein de l'organe de contrôle du Conseil entre 1995 et 1999 puis a été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 29 avril 1999. Depuis avril 2004, il officie comme Vice-président. Après avoir travaillé 5 ans dans un bureau d'architecte, il a ouvert son propre cabinet en 1991 à Aubonne. Il bénéficie ainsi d'une très bonne connaissance du tissu économique régional propre aux métiers de la construction. Il officie également comme expert dans l'estimation des biens immobiliers.

Jean-Marie Surer

Suisse

Doctorat en médecine vétérinaire

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 16 avril 2008 puis comme Secrétaire du Conseil depuis avril 2014. Depuis 1987, il est vétérinaire indépendant à Bière. Dès 1990, il est conseiller communal à Bière, puis de 1998 à 2017 député au Grand Conseil vaudois dont il assure la présidence en 2006-2007 et la présidence du groupe

libéral puis libéral-radical de 2007 à 2015. Il est en outre membre de différents Conseils d'administration d'entreprises régionales et dans le pharma vétérinaire. Il est également engagé dans divers conseils de fondation régionaux et comités d'associations.

Jean-Marc Favre

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

Expert-comptable diplômé

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 21 avril 2004. Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young SA en 1988 où il a développé son expérience dans le domaine de la finance, notamment en qualité de réviseur responsable bancaire. En 2001, Il a rejoint Société Générale Private Banking (Suisse) SA, où il a exercé différentes fonctions au sein du Private Banking. Depuis 2018, il est responsable de la conformité fiscale au sein de BRP Tax SA, société du groupe BRP actif dans l'implémentation de solutions pragmatiques auprès des établissements bancaires et financiers dans leur gestion des contraintes réglementaires. Il préside le comité d'audit de la Banque.

Eric Müller

Suisse

Maître agriculteur

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 19 mars 2014 où il siège comme membre. Fortement impliqué au profit de sa région, il a siégé au conseil communal puis comme municipal d'Aubonne entre 1994 et 2016. Il a siégé ou présidé divers comités d'associations professionnelles liés à l'agriculture. Actuellement, il préside encore l'Association du Réseau agro-écologique d'Aubonne et environs et siège au Conseil d'administration de la Société électrique des forces de l'Aubonne.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2020, la Direction générale est composée de deux membres disposant des mêmes pouvoirs.

Olivier Thibaud

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

Expert-comptable diplômé

Il a commencé sa carrière comme réviseur auprès d'Ernst & Young, rattaché au département de révision bancaire de 1992 à 1998. Puis, de 1998 à 2000, il a été collaborateur personnel de M. le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, alors chef du département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Il a rejoint la Banque en 2000 en tant que directeur.

Fabio Mosena

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

De 1987 à 1992, il a travaillé chez Givaudan SA au sein du marketing groupe puis comme trésorier. De 1993 à 1998, il a travaillé au sein de Coca-Cola Suisse et a notamment contribué à la fusion des diverses entités autonomes. De 1998 à 2014, il a travaillé dans différentes banques et négociants qui lui ont permis d'acquérir des compétences dans les domaines du Private Banking, du Compliance, des Finances et de l'IT. Il a rejoint la Banque en 2015 en tant que directeur.

FONDATION DU 175^{ème} DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AUBONNE

Créée en 2012 afin de célébrer les 175 ans de la Caisse d'Épargne d'Aubonne, la Fondation en a hérité son nom. Elle a pour vocation première de récompenser des actions singulières dans différents domaines tels que la jeunesse, la culture, l'éducation, l'humanitaire ou le social pour n'en citer que quelques-uns.

S'inspirant de la vocation locale de sa génitrice, la Fondation ne peut récompenser que des associations, individus ou entreprises qui trouvent leurs origines dans la région d'Aubonne et environs, et ce, indépendamment du lieu de concrétisation de leurs actions. Forte de cette contrainte non négligeable, la Fondation s'intéresse ainsi aussi bien à des entités bien implantées qu'à des personnes qui se distinguent par leur démarche.

Cette diversité se retrouve dans la liste des récipiendaires de ces dernières années.

La Fondation Théodora, créée par deux Aubonnois en mémoire de leur mère, qui finance et organise les visites des docteurs Rêves aux enfants hospitalisés.

Le Centre des jeunes d'Aubonne, Etoy et Gimel pour avoir pris part sur place à un programme de promotion de l'hygiène au Burkina Fasso.

Sophie Croisier, jeune élèveuse de Gimel, dont l'engagement professionnel reconnu régionalement s'est vu récompensé par la remise d'une distinction pour l'une de ses vaches dans un concours international.

La Fondation Anne Maurer-Cecchini qui a pour but de favoriser la recherche sur les maladies tropicales négligées et qui a même vu le résultat de certaines des recherches soutenues reprises comme standard de thérapies par l'OMS.

L'Association d'aide à Gao au Mali pour son programme de prise en charge de centaines d'orphelins, de lutte contre la malnutrition et d'assainissement.

L'Association des amis de Songpelsé pour son soutien actif à l'ASFUD au Burkina Faso afin de permettre aux femmes de la région de sortir de la pauvreté.

Les bénévoles livreurs de repas de la région d'Aubonne, Gimel et Apples qui se préoccupent quotidiennement de leur prochain en leur offrant de leur temps, un repas et des instants de chaleur et de convivialité.

Le Petit Ensemble des écoles de musique d'Aubonne, Saint-Livres et Etoy qui permet, depuis 15 ans, à des jeunes entre 7 et 18 ans d'apprendre à jouer en groupe dès la deuxième année d'étude d'un instrument cuivre et percussion.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Etraz-Région qui permettent aux jeunes de s'investir pour le bien public tout en assurant la formation et la relève d'un corps de volontaires.

L'Association La Halte à Morges et environs qui vient en aide aux familles précarisées pour son engagement durant la crise sanitaire vécue en 2020.

PROTECTION
[Une banque impliquée
qui veille aux intérêts
de ses clients.]



Environnement

Tout le monde l'avait imaginé, tout le monde la redoutait mais personne ne s'y était vraiment préparé. L'arrivée d'une pandémie mondiale due à un virus inconnu jusque-là a montré les limites des plans anti-pandémie, de la coordination internationale et surtout la fragilité de nos modes de vie.

Pour pallier les effets secondaires des mesures sanitaires prises, les banques centrales ont inondé les marchés de liquidités et les gouvernements ont élaboré dans l'urgence des mesures de soutien à l'économie axées uniquement sur la préservation des revenus. Bien que salutaires, ces mesures qui représentent près de 13'000 milliards de dollars au niveau mondial n'ont pu empêcher le creusement des inégalités sociales et du fossé entre pays développés et émergents. Et cela pourrait empirer ces prochaines années si rien n'était fait pour atténuer les conséquences de ces mesures sur les diverses économies.

Même si les perspectives optimistes de reprise pour 2021 devaient compenser les pertes enregistrées en 2020 au niveau mondial, les effets socio-économiques de cette pandémie se feront sentir durant des années. Au-delà des mesures de relance qui continueront d'être prises et de l'efficacité des programmes de vaccination en cours, il est à espérer que les investissements à venir seront pensés pour augmenter la résilience de nos sociétés et réduire les disparités non seulement au sein des pays mais également entre Etats. De plus, des investissements productifs, durables et moins tributaires de la dette publique seraient profitables à la reprise de la croissance contrairement à la seule acquisition d'actifs financiers à laquelle nous avons largement assisté ces dernières années.

Probablement pire que l'apparition d'un nouveau variant du virus serait la reprise de

politiques budgétaires d'austérité avant que les secteurs économiques les plus touchés n'aient pu se stabiliser ou au prétexte que la situation sanitaire s'améliorerait. Cela signifierait la disparition d'entreprises viables mais en manque de liquidités avec toutes les conséquences qui en découleraient pour leurs employés.

En d'autres termes, 2021 ne se résumera pas seulement à la sortie ou non de la situation pandémique mais aussi aux choix faits pour retrouver la voie d'une saine croissance généralisée. Cela dépendra des réponses apportées aux problèmes posés par l'endettement, les politiques budgétaires, monétaires et de santé publique mais aussi aux réformes structurelles nécessaires pour affronter les défis à venir.

Conditions-cadres légales

2020 aura vu l'introduction de dix nouvelles réglementations et de cinq mises à jour. Et dix autres réglementations devraient entrer en vigueur entre 2021 et 2023. Autant dire que le cadre légal est en pleine effervescence. Heureusement, le principe de proportionnalité semble s'être imposé et les petites banques bénéficient d'allègements qui leur permettent d'éviter de mettre en place des procédures complexes pour des volumes insignifiants. Malgré tout, la tendance va clairement vers un renforcement du cadre légal.

Risques

La Banque est exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnels et juridiques. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque. Aussi la direction veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le conseil d'administration.

Dans ce domaine, le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque s'étendant à tous les secteurs d'activité ;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques ;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting ;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques; ainsi que
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Pour le surplus, nous vous renvoyons aux annexes du rapport qui définissent plus précisément les différents risques mentionnés ainsi que leur couverture selon les prescriptions de l'Ordonnance sur les fonds propres qui transposent les accords de Bâle III.

Résultats

La crise sanitaire traversée en 2020 n'ayant eu qu'un faible impact, pour l'instant, sur le modèle d'affaire de la banque, la Caisse d'Epargne d'Aubonne présente à nouveau un résultat des plus satisfaisants. Cela a permis de poursuivre la consolidation des fonds propres qui augmentent de 8.4%. Les avances à la clientèle ont crû de 8.9% et les dépôts de la clientèle de 22.3%. Le taux de refinancement net des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle s'élève ainsi à 121.1%. Ces différents éléments permettent au

bilan de progresser de 18.9% à CHF 521 millions et de dépasser ainsi la barre symbolique des 500 millions pour la première fois de son histoire.

Dans un contexte de migration informatique initié en 2020, le résultat opérationnel a augmenté de 6.8% alors que la marge brute d'intérêt s'inscrit dorénavant à 1.7%, en légère baisse. Cette dernière reste néanmoins honorable au vu de la situation sur le marché des taux. Fort de ces résultats, il a été décidé de continuer de renforcer nos fonds propres par une imputation conséquente à la réserve pour risques bancaires. Il en résulte une hausse de 0.2% du bénéfice net par rapport à l'exercice précédent.

Personnel

L'effectif opérationnel total de la Banque a diminué en 2020. Au 31 décembre 2020, il s'élève à 10 personnes ou 9.7 en équivalent plein temps.

Conclusion

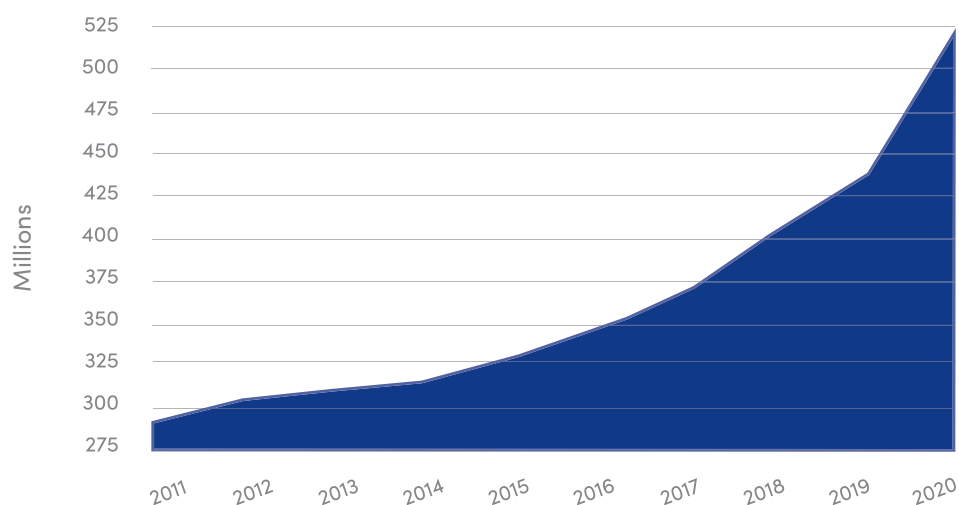
Notre modèle d'affaire axé sur la proximité, les relations humaines et la rapidité décisionnelle nous a permis de traverser sans heurt une année bien singulière. Il nous a surtout permis de prêter une oreille attentive aux difficultés rencontrées par nos clients confrontés aux répercussions des mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID. 2021 ayant débuté sous les mêmes auspices que 2020, nous entendons bien continuer dans cette voie. Soyez-en convaincus.

Nous ne saurions finir ce survol de l'année écoulée sans remercier notre clientèle pour sa fidélité et sa confiance ainsi que tout le personnel pour son magnifique engagement.

Le Conseil d'administration

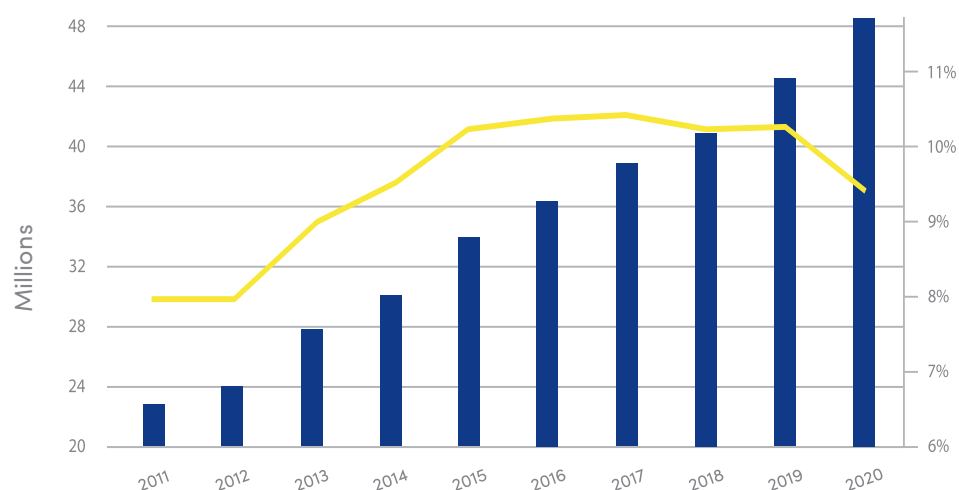
INFOGRAPHIES RELATIVES AU BILAN

Taille du bilan



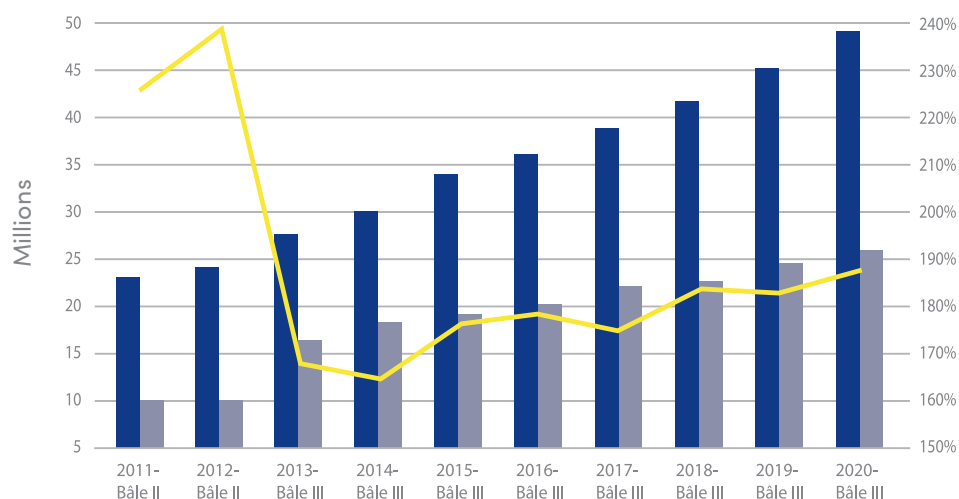
Fonds propres

■ Fonds-propres
■ Quote-part au bilan



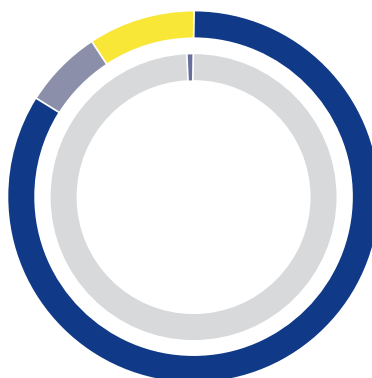
Taux de couverture des fonds propres

■ Fonds propres
■ Besoin
■ Couverture



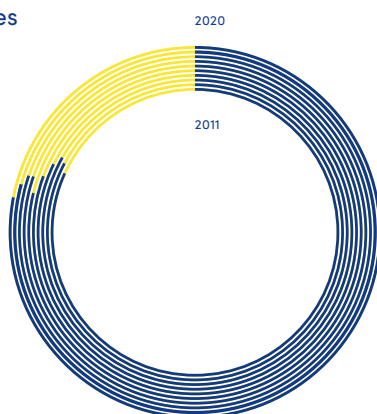
Structure du bilan 2020

- Actifs immobilisés
- Actifs circulants
- Passifs court terme
- Passifs long terme
- Passifs capitaux propres



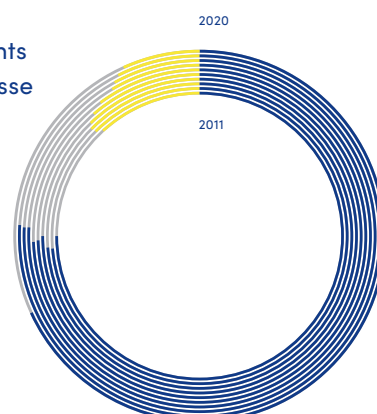
Créances sur la clientèle (Montant brut)

- Hypothèques
- Autres



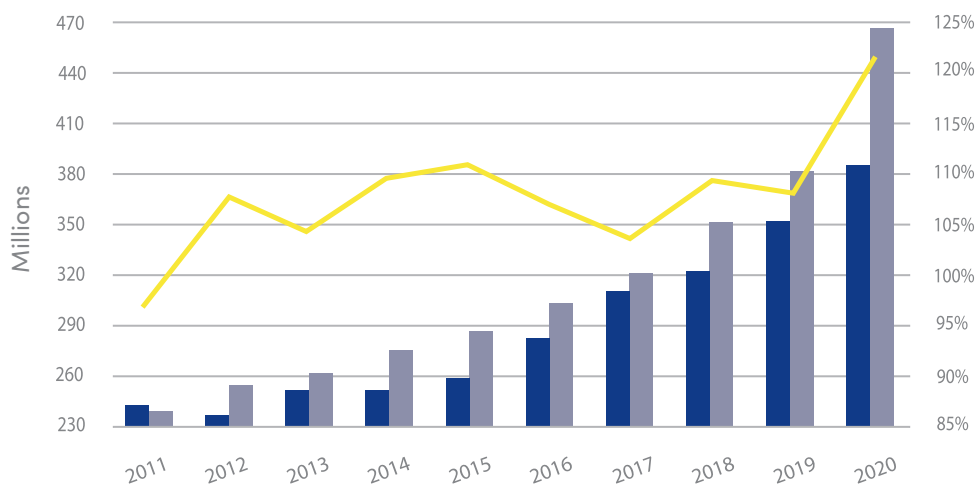
Engagements envers la clientèle (Montant brut)

- Epargne
- Autres engagements
- Obligations de caisse



Couverture des crédits par les fonds de la clientèle (Montant net)

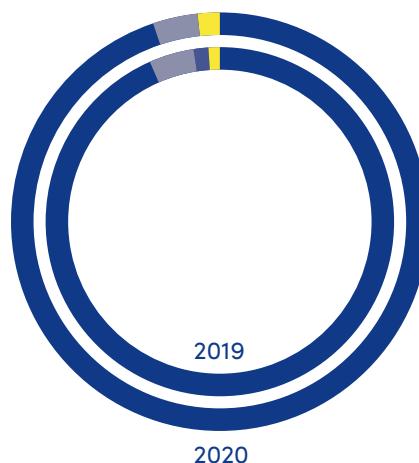
- Crédits
- Dépôts
- Ratio de couverture



INFOGRAPHIES RELATIVES AUX COMPTES DE RÉSULTAT

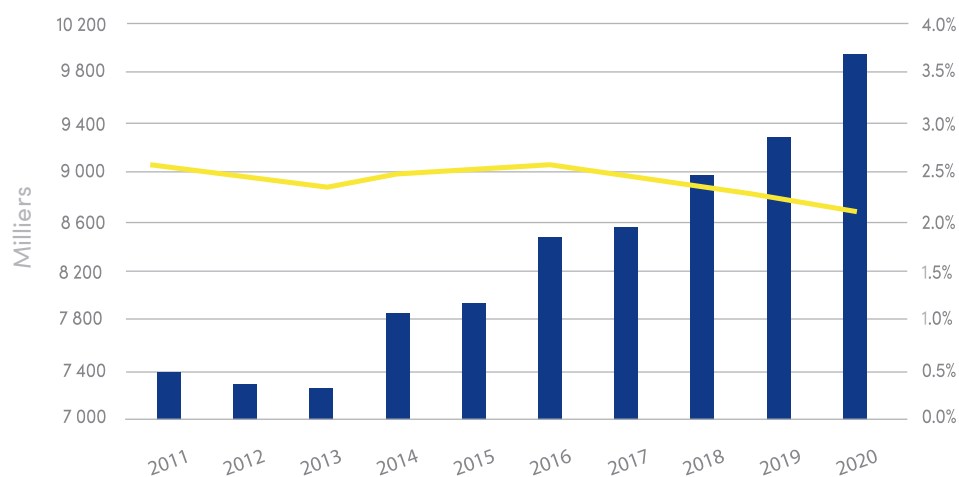
Structure de produits

- Opérations d'intérêts
- Opérations de commissions
- Opérations de négoce
- Autres résultats ordinaires



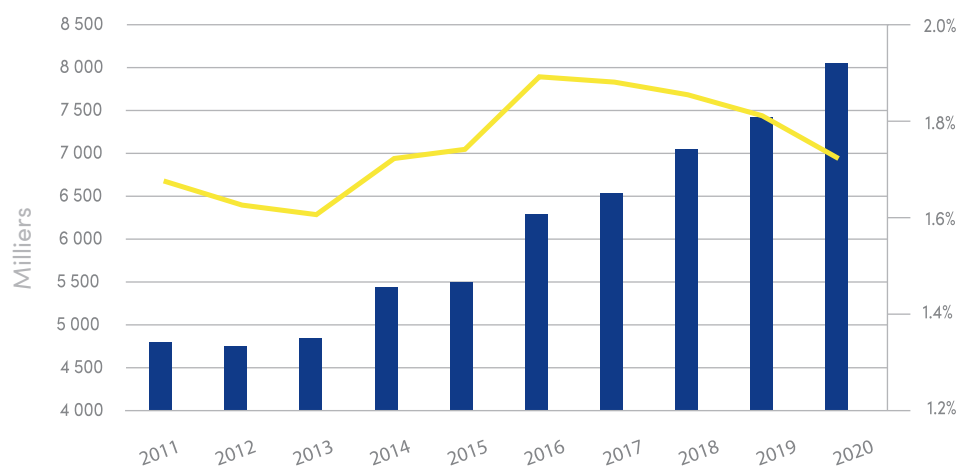
Rendement des actifs

- Produit des intérêts
- Rendement



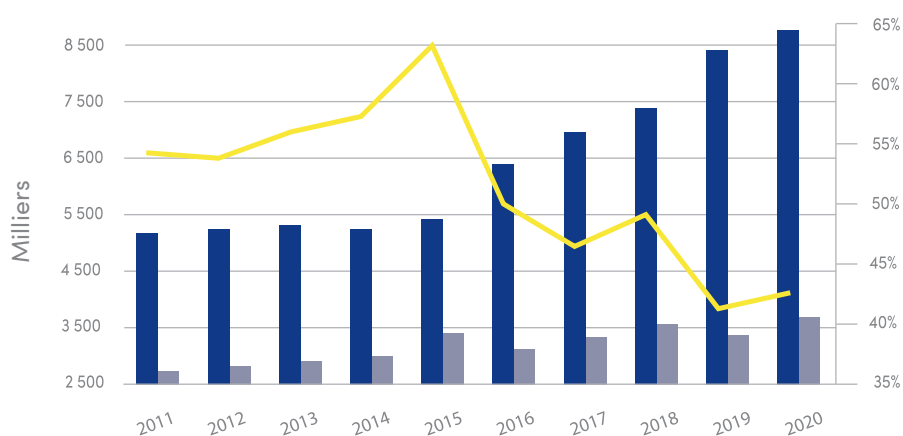
Marge brute d'intérêts

- Résultat op. intérêt
- Marge brute



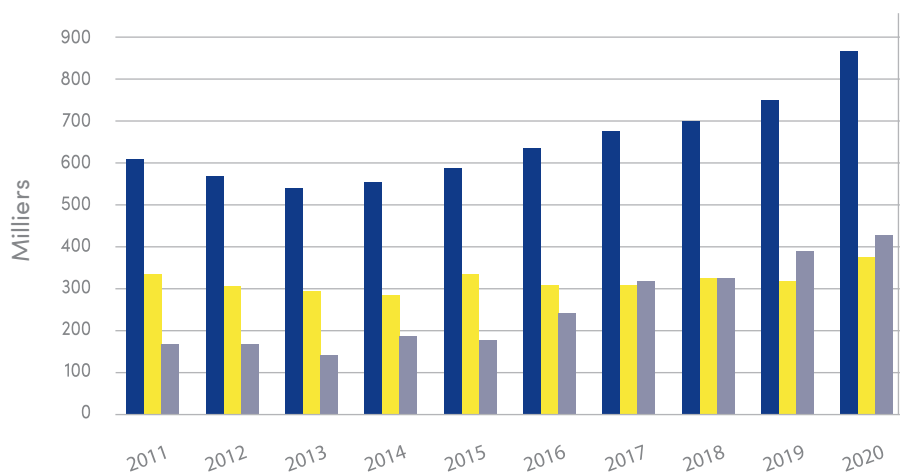
Produits vs Charges d'exploitation

- Produits
- Charges d'exploitation
- Cost/income

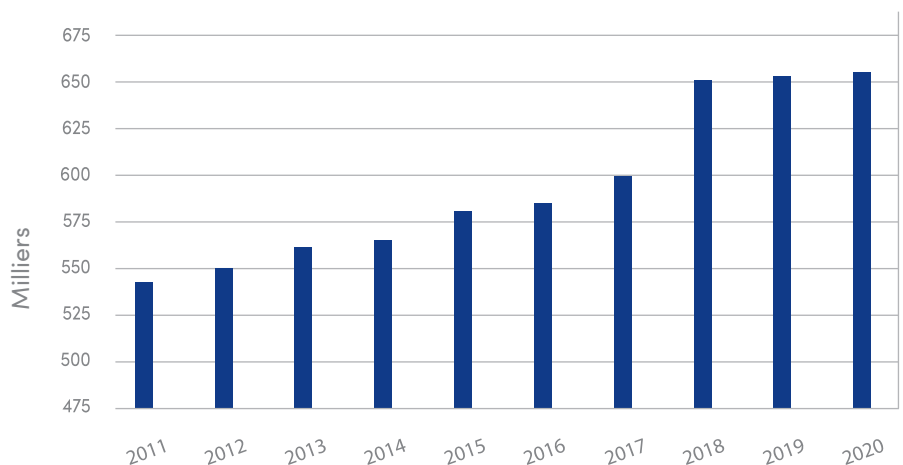


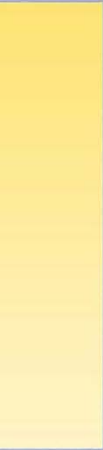
Produits, charges et résultat opérationnel par collaborateur

- Produit par EPT
- Charges / EPT
- Résultat opérationnel / EPT



Bénéfice net annuel





COMPTES ANNUELS 2020

BILANS AU 31 DECEMBRE 2020 ET 2019

En milliers – CHF

Actifs

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Liquidités		119 263	64 967	54 296
Créances sur les banques		12 947	12 360	587
Créances sur la clientèle	2.1.	86 596	73 834	12 762
Créances hypothécaires	2.1.	298 355	279 751	18 604
Immobilisations financières	2.2.	2 300	5 594	-3 294
Actifs de régularisation		7	45	-38
Immobilisations corporelles	2.3.	1 758	1 421	337
Autres actifs	2.4.	42	258	-216
Total des actifs		521 268	438 230	83 038
Total des créances subordonnées		–	1 250	-1 250

Passifs

Engagements envers les banques		10	3 000	-2 990
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		429 565	348 378	81 187
Obligations de caisse		36 531	32 761	3 770
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	2.5.	2 500	5 300	-2 800
Passifs de régularisation		1 072	1 398	-326
Autres passifs	2.4.	418	409	9
Provisions	2.8.	2 000	1 620	380
Réserve pour risques bancaires généraux	2.8.	28 150	25 000	3 150
Réserve légale issue du bénéfice		20 360	19 705	655
Bénéfice reporté		5	4	1
Résultat de la période		657	655	2
Total des passifs		521 268	438 230	83 038
Total des engagements subordonnés		–	–	–

Hors bilan

Engagements conditionnels	2.1. / 3.1.	562	493	69
Engagements irrévocables	2.1.	22 290	29 409	-7 119
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2.1.	501	507	-6

COMPTES DE RESULTAT 2020 ET 2019

En milliers – CHF

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

Annexe

31.12.2020

31.12.2019

Variation

Résultat des opérations d'intérêts

Produits des intérêts et des escomptes

4.2.

9 937

9 112

825

Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières

118

160

-42

Charges d'intérêts

4.2.

-1 971

-1 906

-65

Résultat brut des opérations d'intérêts

8 084

7 366

718

Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts

284

416

-132

Sous-total résultat net des opérations d'intérêts

8 368

7782

586

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement

–

–

–

Produit des commissions sur les opérations de crédit

166

206

-40

Produit des commissions sur les autres prestations de service

196

199

-3

Charges de commissions

-36

-50

14

Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service

326

355

-29

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

4.1.

114

112

2

Autres résultats ordinaires

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		9	—	9
Résultat des immeubles		17	24	-7
Autres produits ordinaires		43	84	-41
Autres charges ordinaires		-82	-13	-69
Sous-total autres résultats ordinaires		-13	95	-108

Charges d'exploitation

Charges de personnel	4.3.	-2 064	-1 890	-174
Autres charges d'exploitation	4.4.	-1 610	-1 461	-149
Sous-total charges d'exploitation		-3 674	-3 351	-323
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-387	-210	-177
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-380	-705	325
Résultat opérationnel		4 354	4 078	276
Produits extraordinaires	4.5.	—	—	—
Charges extraordinaires	4.5.	—	—	—
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.5.	-3 150	-2 950	-200
Impôts	4.6.	-547	-473	-74
BENEFICE DE L'EXERCICE		657	655	2

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers – CHF

	2020		2019	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice	657	—	655	—
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	3 150	—	2 950	—
Variation des correctifs de valeurs pour défaillance et perte	—	284	—	417
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	387	—	210	—
Variation des autres correctifs de valeurs et provisions	500	120	730	25
Comptes de régularisation actifs	38	—	—	2
Comptes de régularisation passifs	—	326	—	19
Solde du financement interne	4 732	730	4 545	463
Flux de fonds des mutations des immobilisations corporelles				
Immeubles	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	—	725	—	58
Solde des mutations des immobilisations corporelles	—	725	—	58

2020

2019

Flux de fonds de l'activité bancaire

	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques	—	—	—	—
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	—	—	—	—
Obligations de caisse	1 864	—	2 313	—
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	—	2 800	—	1 500
Autres engagements	—	—	—	—
Créances sur les banques	—	—	—	—
Créances sur la clientèle	—	—	—	—
Créances hypothécaires	—	—	—	—
Immobilisations financières	3 253	—	350	—
Autres créances	—	—	—	—
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	—	2 990	1	—
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	81 188	—	30 629	—
Obligations de caisse	1 906	—	—	3 078
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	—	—	—	—
Autres engagements	9	—	51	—
Créances sur les banques	—	587	26 199	—
Créances sur la clientèle	—	12 826	—	9 623
Créances hypothécaires	—	18 253	—	21 423
Immobilisations financières	40	—	—	71
Autres créances	216	—	—	45
Solde de l'activité bancaire	88 476	37 456	59 543	35 740
Etat des liquidités	—	54 297	—	27 827
TOTAL	93 208	93 208	64 088	64 088

EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN

En milliers – CHF

	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice de l'exercice	657	655
Bénéfice reporté	5	5
Bénéfice au bilan	662	660
Prélèvements affectant la réserve légale issue du bénéfice	—	—
Total à la disposition de l'assemblée générale	662	660
Proposition du conseil d'administration		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-655	-655
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	—	—
Report à nouveau	7	5

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

En milliers – CHF

	Capital social	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve pour risque bancaires généraux	Réserve facultative issue du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2020	—	19 705	25 000	5	—	655	45 365
Répartition du bénéfice 2019	—	655	—	—	—	-655	—
Attribution aux réserves pour risques	—	—	3150	—	—	—	3 150
Résultat de la période	—	—	—	—	—	657	657
Capitaux propres au 31 décembre 2020	—	20 360	28 150	5	—	657	49 172

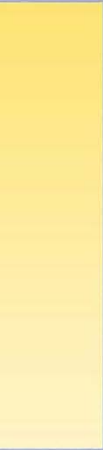
La banque est organisée sous la forme d'une société coopérative sans capital social.



SÉRÉNITÉ

[Une banque stable
et rassurante qui donne
confiance à ses clients.]





ANNEXES AUX COMPTES 2020

1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES, RISQUES ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Caisse d'Épargne d'Aubonne est une société coopérative sans capital social de droit suisse avec une représentation unique à Aubonne. Fondée en novembre 1837, elle exerce son activité principalement dans les districts autour de son siège.

1.2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

1.2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 2020/01 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats et constituent le bouclage individuel statutaire. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

1.2.1.1. Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation. Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suf-

fisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Le passif comprend les dettes à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.

1.2.1.2. Instruments financiers

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale. Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. La Banque classe ses créances en 8 classes de notation. Aux crédits, fortement compromis, de la classe 8 sont appliquées des corrections de valeur individuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En plus des corrections de valeur individuelles, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents à la date du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, dont on ne prendra la mesure qu'ultérieurement. Leur détermination repose sur l'application d'un taux fixe de 0.5% sur l'ensemble du portefeuille de crédits, hors créances sur les banques.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

1.2.1.3. Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. En 2019, tous les engagements envers les banques représentent des dépôts volontaires de nos correspondants.

1.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent contenir des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Normalement, aucun titre de créance n'est destiné à être conservé jusqu'à l'échéance.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

1.2.1.5. Immobilisations corporelles

Sont activés les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et dont la valeur dépassent CHF 10'000. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence ; à savoir :

Véhicules et informatique	3 ans
Equipement de bureau	4 ans
Immeubles	25 ans

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

1.2.1.6. Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan et évaluées selon les mêmes principes que les immobilisations corporelles. Actuellement, la Banque ne détient aucune valeur immatérielle.

1.2.1.7. Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.8. Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.9. Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique "Charges de personnel".

1.2.1.10. Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont fiscalement imposées.

1.2.1.11. Impôts

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif) et sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

La Banque détermine de manière systématique les différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables. Elle prend en compte les effets fiscaux latents en constituant des provisions par la rubrique « Impôts ».

1.2.1.12. Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

1.2.1.13. Engagements de prévoyance

La société a signé pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs des contrats d'affiliation à une institution de prévoyance appliquant les dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle (LPP) en Suisse. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations et sont financés tant par l'employeur que par les employés sur la base des cotisations réglementaires. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ». La Banque examine à la date du bilan s'il existe un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance établi en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant pour l'institution de prévoyance.

1.2.1.14. Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

1.2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

La banque déterminait pour ses créances non compromises des correctifs de valeur pour risque latents de défaillance. Suite à l'entrée en vigueur de l'OEPC-FINMA et de la circulaire FINMA 2020/01, ces correctifs de valeur ont été requalifiés en tant que correctifs de valeur pour risques inhérents de défaillance. Cette requalification rendue possible par la réglementation n'a pas d'impact comptable pour la banque, mais uniquement une redéfinition des principes comptables mentionnés au chapitre 1.2.1.2. ci-dessus. Il en résulte que les chiffres de l'exercice de référence et le précédent sont comparables.

1.2.3. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas saisis comme

produits des intérêts mais amortis par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés.

1.2.4. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2020	31.12.2019
USD	0.8799	0.9654
EUR	1.0809	1.0849
GBP	1.1998	1.2756

1.3. GESTION DES RISQUES

Toute activité expose la Banque à des risques stratégiques, commerciaux, de marché, de crédit et opérationnels. L'ensemble de ces risques sont appréhendés de manière intégrée et globale par un processus dont les objectifs sont :

- La connaissance et la maîtrise de l'exposition aux risques par rapport à l'environnement réglementaire et économique ;
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque et le profil de risque défini ;
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base notamment sur les principes suivants :

- Maintenir uniquement des positions dont on connaît et peut gérer les risques ;

- Maintenir un niveau de prise de risque en adéquation avec la tolérance au risque en termes de variation du résultat et du niveau de fonds propres visé ;
- Évaluer et surveiller tous les risques quant à leur impact financier, réglementaire et de réputation.

Le conseil d'administration fixe la politique en fonction du risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en oeuvre de la politique de risque.

1.3.1. Risques stratégiques et commerciaux

Tout changement notable de l'environnement économique ou réglementaire peut affecter de manière conséquente

les choix stratégiques de la Banque. Il en est de même pour tout changement concurrentiel qui peut

compromettre les décisions d'affaires prises.

1.3.2. Risques de crédit

1.3.2.1. Prêts à la clientèle

La gestion et le contrôle des risques de crédit ont pour base la politique de crédits de la Banque, laquelle détermine notamment les conditions d'octroi et la surveillance des crédits. Le but du crédit, l'intégrité du client ainsi que la capacité financière du preneur de crédit et la proportionnalité de l'opération constituent des éléments importants. La politique de crédits est réexaminée annuellement et complétée par des directives internes détaillées.

Les engagements envers les contreparties sont encadrés par des limites de crédit. S'agissant de la clientèle, le repère utilisé pour la détermination de la hauteur maximale du crédit est la capacité d'endettement. Les taux de nantissement des sûretés sont établis selon les normes bancaires usuelles. Les gages immobiliers font l'objet d'une évaluation qui tient compte de son usage. Lorsque la solvabilité laisse à désirer, la Banque prend pour critère la valeur de liquidation des sûretés. Le financement maximal est

fonction des taux de nantissement internes de la Banque ainsi que de la capacité financière. Suivant le risque, des amortissements sont exigés.

Les positions de crédit et les sûretés sont réexaminées régulièrement, le cas échéant avec correction de valeur, ceci en application des processus exposés au chapitre 1.4 «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur».

1.3.2.2. Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie ainsi que de sa dotation en fonds propres. Le respect des limites est surveillé quotidiennement. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément à une aggravation du risque.

1.3.3. Risque de variation de taux

Le risque de taux naît du déséquilibre entre les échéances des actifs et des passifs. La mesure et le pilotage des risques résultant de ce déséquilibre sont donc d'une grande importance. Les effets sur le revenu et les capitaux propres de la Banque sont mesurés à l'aide d'une solution informatique.

La Banque n'étant pas active sur le marché de l'hypothèque à taux fixe, ce risque est fort limité.

1.3.4. Autres risques de marché

1.3.4.1. Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères. Les risques de change sont pris en compte à l'aide d'une solution informatique.

1.3.4.2. Opérations de négoce

Les seules activités de négoce d'instruments financiers de la Banque se limitent à la gestion des immobilisations financières.

1.3.5. Liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Les limites de liquidité et de financement sont approuvées chaque année par la direction et le conseil d'administration, qui tiennent compte de la stratégie d'affaires ainsi que de l'appétence au risque.

1.3.6. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

1.4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

1.4.1. Créances couvertes par hypothèque

La valeur vénale des maisons familiales et habitations collectives est déterminée par la valeur intrinsèque pondérée deux fois par la valeur de rendement. Parallèlement, la Banque analyse les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur la base de ces deux éléments, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur vénale des immeubles de rendement et locatifs se base sur la valeur de rendement. La plausibilité de cette dernière est vérifiée à partir de la valeur réelle ou du prix d'achat. Lors de l'estimation, il sera tenu compte de façon appropriée des coûts d'assainissement.

S'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix d'achat.

1.4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

1.4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette

phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

1.4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire.

1.5. Evaluation des sûretés de crédit

1.5.1. Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet conformément aux chiffres 1.4. ci-dessus. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

1.5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

1.6. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2020, date du bilan de la Banque.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers – CHF

2.1 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)					
Créances sur la clientèle		70 385	3 685	12 961	87 031
Créances hypothécaires					
• Immeubles d'habitation		252 355	—	—	252 355
• Immeubles agricoles		29 920	—	—	29 920
• Immeubles commerciaux		24 733	—	—	24 733
• Artisanat et industrie		584	—	—	584
• Autres		—	—	—	—
Total des prêts	31.12.20	377 977	3 685	12 961	394 623
(avant compensation avec les correctifs)	31.12.19	347 478	2 018	14 049	363 545
Total des prêts	31.12.20	368 388	3 667	12 896	384 951
(après compensation avec les correctifs)	31.12.19	337 598	2 008	13 979	353 585
Hors bilan					
Engagements conditionnels		—	522	40	562
Engagements irrévocables		20 046	20	2 224	22 290
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		—	501	—	501
Crédits par engagement		—	—	—	—
Total du hors bilan	31.12.20	20 046	1 043	2 264	23 353
	31.12.19	27 057	1 124	2 228	30 409

		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31.12.20	18 448	10 749	7 699	7699
	31.12.19	21 071	12 929	8 142	8 142



SOUTIEN

[Une banque serviable
et de bon conseil qui
accompagne ses clients.]



2.2 Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
répartition des immobilisations financières				
Titres de créance	1 141	4 415	1 167	4 470
Dont destinés à être conservé jusqu'à l'échéance	—	—	—	—
Dont disponibles à la revente	1 141	4 415	1 167	4 470
Titres de participation	1 159	1 179	2 129	2 130
Dont participations qualifiées (10% des voix ou du capital)	—	—	—	—
Métaux précieux	—	—	—	—
Immeubles	—	—	—	—
Total	2 300	5 594	3 296	6 600
Dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	—	—	—	—

Répartition des contreparties selon la notation	De AAA à A	De BBB+ à BBB	De BBB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	579	359	217	—	1 145

La Banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

Les obligations de caisse de banque sont toutes dans la catégorie «sans notation».

2.3. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2019	Investis- sements Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Valeur comptable 31.12.2020
Immeubles						
• A usage de la banque	2035	-1546	489	—	-25	464
• Autres immeubles	1065	-256	809	—	-42	767
Softwares	2217	-2217	—	—	—	—
Autres immobilisations	1402	-1280	122	724	-319	527
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6719	-5299	1420	724	-386	1 758

2.4. Autres actifs et autres passifs

Autres actifs	31.12.2020	31.12.2019
Compte de compensation	—	—
Impôts indirects	42	258
Actifs divers	—	—
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	42	258
Autres passifs	31.12.2020	31.12.2019
Compte de compensation	418	378
Impôts indirects	—	31
Coupons et obligations de caisse non encaissés	—	—
Autres engagements	—	—
Passifs divers	—	—
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	418	409

2.5. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de la centrale des lettres de gage	9 033	2 500	9 140	5 300

2.6. Avantage/engagement économique et charges de prévoyance

	Couverture 31.12.2020 non audité	Cotisations payées 2020	Imputations charges per- sonnel 2020	Imputations charges per- sonnel 2019
Plan(s) de prévoyance avec insuffisance	—	—	—	—
Plan(s) de prévoyance à l'équilibre	—	—	—	—
Plan(s) de prévoyance avec excédent	107	307	207	205
TOTAL DES PLANS	—	307	207	205

Tous les collaborateurs de la banque sont affiliés à une institution de prévoyance. Les plans souscrits sont à primauté de cotisations.

A la date d'établissement du rapport, la situation des plans de prévoyance ne présente aucun avantage ni engagement économique pour la banque.

2.7. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Affaires d'organes	5 809	6 732	3 036	2 185

Les opérations sont conclues en vertu des principes généralement reconnus dans la branche bancaire.

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

2.8. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

PROVISIONS	Etat au 31.12.2019	Utilisation conforme au but	Reclassifica- tions	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolution au profit du compte de résultat	Etat au 31.12.2020
Impôts latents	—	—	—	—	—	—
Engagements de prévoyance	—	—	—	—	—	—
Risques de défaillance (hors bilan)	—	—	—	—	—	—
Autres risques d'exploitation	—	—	—	—	—	—
Restructurations	1 165	—	—	500	-120	1 545
Autres provisions	455	—	—	—	—	455
TOTAL DES PROVISIONS	1 620	—	—	500	-120	2 000
Réserves pour risques bancaires généraux	25 000	—	—	3 150	—	28 150
Corrections de valeur						
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	8 142	—	—	998	-1 441	7 699
Corrections de valeur pour les risques inhérents	1 818	-3	—	159	—	1 974
CORRECTIONS DE VALEUR POUR RISQUES DE DÉFAILLANCE ET RISQUES PAYS	9 960	-3	—	1 517	-1 441	9 673

Le solde des autres provisions couvre principalement les risques juridiques.

La provision de restructuration se rapporte à l'informatique, à la réfection des locaux et au renouvellement d'appareils.

Les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que la variation annuelle des provisions sont imposées.

2.9. Actifs et passifs répartis entre la suisse et l'étranger

Le bilan ne comprend pas de positions à l'étranger

2.10. Structure des échéances des instruments financiers

ACTIFS / INSTRUMENTS FINANCIERS		A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
Liquidités		119 263	—	—	—	—	—	—	119 263
Créances sur les banques		12 947	—	—	—	—	—	—	12 947
Créances sur la clientèle		237	83 499	110	550	2 200	—	—	86 596
Créances hypothécaires		811	288 791	2 652	6 101	—	—	—	298 355
Immobilisations financières		1 159	—	—	34	1 107	—	—	2 300
TOTAL	31.12.2020	134 417	372 290	2 762	6 685	3 307	—	—	519 461
	31.12.2019	79 613	344 020	3 574	7 134	2 165	—	—	436 506

FONDS ÉTRANGERS / INSTRUMENTS FINANCIERS		A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
Engagements envers les banques		—	10	—	—	—	—	—	10
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		165 130	264 435	—	—	—	—	—	429 565
Obligations de caisse		—	—	1 172	5 147	21 999	8 213	—	36 531
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage		—	—	—	—	2 000	500	—	2 500
TOTAL	31.12.2020	165 130	264 445	1 172	5 147	23 999	8 713	—	468 606
	31.12.2019	102 104	249 274	3 156	4 057	24 327	6 521	—	389 439

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS HORS BILAN

En milliers – CHF

3.1. Créances et engagements conditionnels

	31.12.20	31.12.19
Engagements de couverture de crédit et similaires	165	158
Garanties de prestation de garantie et similaires	–	–
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	–	–
Autres engagements conditionnels	397	335
TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	562	493

4.0 INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES DE RESULTAT

En milliers – CHF

4.1. Résultat des opérations de négoce

Opérations sur billets et devises

31.12.20

31.12.19

114

112

4.2. Produit du refinancement des positions de négoce ainsi que des intérêts négatifs

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce

INTÉRÊTS NÉGATIFS

Intérêts négatifs concernant les opérations actives
(réduction du produit des intérêts et des escomptes)

27

103

Intérêts négatifs concernant les opérations passives
(réduction des charges d'intérêts)

—

—

4.3. Charges de personnel

Appointements (employés et organe)

1 660

1 495

Prestations sociales

352

343

Autres charges de personnel

52

52

TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL

2 064

1 890

4.4. Autres charges d'exploitation

Coût des locaux

48

63

Coûts de l'informatique et de la communication

833

636

Coûts des véhicules, machines, mobilier et autres installations

29

31

Honoraires de la révision externe

99

104

Honoraires de la révision interne

13

14

Autres charges d'exploitation

588

613

TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

1 610

1 461

4.5. Produits et charges extraordinaires, pertes significatives, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

PRODUITS EXTRAORDINAIRES	31.12.20	31.12.19
Dissolution de correctifs de valeurs devenus libres	—	—
Gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles	—	—
Divers produits extraordinaires	—	—
TOTAL DES PRODUITS EXTRAORDINAIRES	—	—
CHARGES EXTRAORDINAIRES		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	3 150	2 950
Constitution d'autres provisions	—	—
Diverses charges extraordinaires	—	—
Total des charges extraordinaires	3 150	2 950

PERTES SIGNIFICATIVES

La Banque n'a pas subi de pertes significatives au cours de l'exercice de référence.

DISSOLUTION SIGNIFICATIVES DE RESERVES LATENTES

Les comptes de la Banque ne contiennent pas de réserves latentes.

RESERVES POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

La position « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » a été débitée de KCHF 3'150 pour la constitution de réserves pour risques bancaires généraux.

CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS LIBÉRÉES

Aucune correction de valeur n'a entraîné la dissolution de provision au cours de l'exercice.

4.6. Impôts courants et latents

	31.12.20	31.12.19
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	547	473
Constitution de provisions pour impôts latents	—	—
TOTAL DES IMPÔTS	547	473
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	12.6%	11.6%

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts de nature à avoir un impact sur l'impôt sur le revenu.



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des sociétaires de la

Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, Aubonne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les prescriptions régissant l'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO, en relation avec l'art. 728a al.1 ch.3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 5 mars 2021

BDO SA

Damien Repond

Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

William Sanchez

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITES

SELON CIRC. FINMA 2016/1 (PUBLICATION PARTIELLE SELON CM 15 SS)

Exigences en matières de fonds propres – en milliers de CHF

		31.12.20	31.12.19
FONDS PROPRES PRIS EN COMPTE		49 172	45 364
Fonds propres de base durs (CET1)		49 172	45 364
Fonds propres de bases supplémentaire (AT1)		–	–
Fonds propres de base (T1)		49 172	45 364
Fonds propres complémentaires (T2)		–	–
FONDS PROPRES MINIMAUX	APPROCHE UTILISÉE	17 940	17 023
Risques de crédit	Approche IRB	16 556	15 749
Risques sans contrepartie	Approche IRB	141	114
Risques de marché	Approche De-Minimis	48	37
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	1 195	1 123
Déductions des fonds propres minimaux nécessaires	Approche IRB	–	–
Volant anticyclique		2 631	2 463
Somme des positions pondérées en fonction du risque		224 252	212 791
Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque		1.2%	1.2%
Ratio des fonds propres de base durs (ratio CET1)		21.9%	21.3%
Ratio des fonds propres de base (ratio T1)		21.9%	21.3%
Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)		21.9%	21.3%
EXIGENCES CET1 (SELON LES STANDARDS MINIMAUX DE BÂLE)		8.2%	8.2%
Fonds propres minimaux		4.5%	4.5%
Volant de fonds propres		2.5%	2.5%
Volant anticyclique		1.2%	1.2%
CET1 DISPONIBLE APRÈS DÉDUCTION DES EXIGENCES EN AT1 ET T2		18.4%	17.8%

	31.12.20	31.12.2019
OBJECTIF EN MATIÈRE DE FONDS PROPRES CET1 (SELON ANNEXE 8 OFR)	8.2%	8.2%
Objectif pour les banques de catégorie 5	7.0%	7.0%
Volant anticyclique	1.2%	1.2%
CET1 DISPONIBLE APRÈS DÉDUCTION DES EXIGENCES EN AT1 ET T2	18.4%	17.8%
OBJECTIF EN MATIÈRE DE FONDS PROPRES T1 (SELON ANNEXE 8 OFR)	9.7%	9.7%
Objectif pour les banques de catégorie 5	8.5%	8.5%
Volant anticyclique	1.2%	1.2%
T1 DISPONIBLE APRÈS DÉDUCTION DES EXIGENCES EN T2	19.9%	19.3%
OBJECTIF POUR LES FONDS PROPRES DE BASE (SELON ANNEXE 8 OFR)	11.7%	11.7%
Objectif pour les banques de catégorie 5	10.5%	10.5%
Volant anticyclique	1.2%	1.2%
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES DISPONIBLES	21.9%	21.3%
 Leverage ratio - en milliers de CHF		
LEVERAGE RATIO	9.2%	10.0%
Fonds propres de base durs (CET1 + AT1)	49 172	45 364
Engagement global	533 456	453 918

Liquidity coverage ratio - en milliers de CHF

	31.12.2020	31.12.2019
RATIO POUR LA LIQUIDITÉ À COURT TERME LCR		
Moyenne 1er trimestre	255.5%	173.5%
Moyenne 2e trimestre	259.6%	323.3%
Moyenne 3e trimestre	276.4%	320.2%
Moyenne 4e trimestre	300.3%	266.2%
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)		
Moyenne 1er trimestre	80 773	29 929
Moyenne 2e trimestre	83 801	45 957
Moyenne 3e trimestre	89 015	59 383
Moyenne 4e trimestre	114 002	58 873
FLUX NETS DE TRÉSORERIE		
Moyenne 1er trimestre	31 614	17 254
Moyenne 2e trimestre	32 282	14 213
Moyenne 3e trimestre	32 200	18 543
Moyenne 4e trimestre	37 967	22 117



Caisse d'Epargne d'Aubonne
Société coopérative

Rue de l'Hôtel-de-Ville 21
1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60
Fax 021 808 79 42

www.ceanet.ch
info@ceanet.ch